



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/25  
1<sup>er</sup> novembre 2018



FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-deuxième réunion  
Montréal, 3 - 7 décembre 2018

**PLAN D'ACTIVITÉS GÉNÉRAL DU FONDS MULTILATÉRAL  
POUR LA PERIODE 2019-2021**

**Introduction**

1. Le Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution ont commencé en collaboration la planification des activités du Fonds multilatéral pour la période 2019-2021, soumettant le 17 août 2018 les tableaux initiaux du plan d'activités. La valeur totale correspondant à ces tableaux est récapitulée au tableau 1.

**Tableau 1 : Total des valeurs initiales du plan d'activités pour 2019-2021 (000 \$US)**

Rubrique	2019	2020	2021	Total (2019-2021)	Total après 2021
<b>Total général</b>	<b>190 040</b>	<b>219 850</b>	<b>168 475</b>	<b>578 364</b>	<b>774 978</b>
Budget indicatif	174 600	171 000	180 000*	525 600	
Différence	15 440	48 850	(11 525)	52 764	

\* En supposant un niveau de reconstitution du Fonds multilatéral identique à celui de 2018-2020.

2. Le Secrétariat a examiné les nouvelles activités, tout particulièrement la phase II des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) à la lumière de la phase I des PGEH, des financements admissibles et des coûts restants, et a fait parvenir ses observations aux agences bilatérales et d'exécution. Au cours de la réunion de coordination inter-agences (IACM)<sup>1</sup>, le Secrétariat a passé en revue les questions soulevées lors de l'examen des tableaux initiaux du plan d'activités, soit entre autres : la surprogrammation, les activités se rapportant au PGEH, les projets figurant dans les plans d'activités de 2018 mais non soumis à la 82<sup>e</sup> réunion, le secteur de la production incluant les tranches liées au plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) en Chine, ainsi que les activités relatives aux HFC.

<sup>1</sup> Montréal, du 4 au 6 septembre 2018.

3. À la suite des entretiens dans le cadre de l'IACM, les agences bilatérales et d'exécution ont révisé leurs tableaux figurant dans le plan d'activités et les ont soumis à nouveau, accompagnés de sections narratives. La valeur totale du plan d'activités pour 2019-2021 est récapitulée au tableau 2.

**Tableau 2 : Total des valeurs révisées du plan d'activités soumis pour 2019-2021 (000 \$US)**

Rubrique	2019	2020	2021	Total (2019–2021)	Total après 2021
<b>Total général</b>	<b>208 189</b>	<b>214 938</b>	<b>168 713</b>	<b>591 839</b>	<b>612 805</b>
Budget indicatif	174 600	171 000	180 000*	525 600	
Différence	33 589	43 938	(11 287)	66 239	

\* En supposant un niveau de reconstitution du Fonds multilatéral identique à celui de 2018-2020.

### Contenu

4. Ce document présente les plans d'activités généraux du Fonds multilatéral pour 2019-2021, comprenant les plans d'activités pour 2019-2021 des agences bilatérales<sup>2</sup> ainsi que ceux du PNUD<sup>3</sup>, du PNUE<sup>4</sup>, de l'ONUDI<sup>5</sup> et de la Banque mondiale<sup>6</sup> soumis à la 82<sup>e</sup> réunion.

5. Ce document comprend les sections suivantes :

- Affectation des ressources dans le plan d'activités pour 2019-2021
- Observations du Secrétariat sur des activités requises pour la conformité
- Modifications apportées au plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2019-2021
- Autres questions d'orientation
- Recommandation

### **Affectation des ressources dans le plan d'activités pour 2019-2021**

6. Le tableau 3 présente, par année, le montant des activités incluses dans le plan d'activités pour 2019-2021. Les montants dépassent de 66,24 millions \$US le budget indicatif.

**Tableau 3 : Affectation des ressources dans le plan d'activités soumis pour 2019-2021 (000 \$US) \***

Rubrique	2019	2020	2021	Total (2019–2021)	Total après 2021
<b>Requis pour la conformité</b>					
PGEH approuvés	112 573	122 081	96 856	331 509	171 697
PGEH phase I	0	354	0	354	500
PGEH phase I - financement supplémentaire	0	659	0	659	0
Préparation de projet de PGEH (PRP) - phase II	1 717	471	131	2 318	68
PGEH phase II	1 761	17 686	5 581	25 028	71 230
Production de HCFC – phase II	29 145	29 145	29 145	87 434	142 059
PRP du PGEH – phase III	599	701	161	1 461	503
PGEH phase III	0	7 313	112	7 425	226 072
Vérifications portant sur les PGEH	589	589	589	1 766	0
<b>Requis pour la conformité - total</b>	<b>146 383</b>	<b>178 999</b>	<b>132 573</b>	<b>457 955</b>	<b>612 128</b>

<sup>2</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/26

<sup>3</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/27

<sup>4</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/28

<sup>5</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/29

<sup>6</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/30

Rubrique	2019	2020	2021	Total (2019–2021)	Total après 2021
<b>partiel</b>					
<b>Activités liées aux HFC</b>					
HFC - démonstration	10 180	0	0	10 180	0
HFC - activités de soutien	940	0	0	940	0
HFC - investissement	15 512	0	0	15 512	0
HFC - PRP d'investissement	180	0	0	180	0
<b>Activités liées aux HFC - total partiel</b>	<b>26 813</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 813</b>	<b>0</b>
<b>Activités standards</b>					
Programme d'aide à la conformité (CAP)	11 301	11 640	11 989	34 929	0
Coûts de base	5 932	5 961	5 991	17 884	0
Renforcement des institutions	10 461	10 883	10 546	31 891	677
Secrétariat, Comité exécutif, et coûts du suivi et évaluation, moins les versements de contrepartie du Canada	6 799	6 954	7 114	20 868	0
Trésorier	500	500	500	1 500	0
<b>Activités standards - total partiel</b>	<b>34 993</b>	<b>35 939</b>	<b>36 140</b>	<b>107 072</b>	<b>677</b>
<b>Total général</b>	<b>208 189</b>	<b>214 938</b>	<b>168 713</b>	<b>591 839</b>	<b>612 805</b>
Budget indicatif	174 600	171 000	180 000**	525 600	
Différence	33 589	43 938	(11 287)	66 239	

\* Coûts d'appui d'agence compris le cas échéant.

\*\* En supposant un niveau de reconstitution du Fonds multilatéral identique à celui de 2018-2020.

## Observations du Secrétariat sur des activités requises pour la conformité

### Secteur de la production

7. Un montant total de 229,49 millions \$US est inclus pour le PGEPH pour la Chine. Ce montant comprend 87,43 millions \$US pour la période 2019-2021 pour la phase II et 142,06 millions \$US pour la période après 2021. Lors de la 81<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé, à titre exceptionnel, 24,29 millions \$US (coûts d'appui d'agence compris) qui seraient déduits du financement de la phase II du PGEPH. En tenant compte des approbations de la 81<sup>e</sup> réunion, le niveau annuel moyen de financement après la phase I du PGEPH commençant en 2019 devrait être de 23,50 millions \$US (ou 70,49 millions \$US pour la période 2019-2021) en se basant sur le montant maximum de financement (406,56 millions \$US, coûts d'appui d'agence compris) selon la décision 69/28 (e). Par conséquent, le niveau de financement proposé pour 2019-2021 dépassera d'environ 24 pour cent le montant annuel moyen.

### Phase I des PGEH et projets supplémentaires

8. Il reste un pays (la République arabe syrienne) pour lequel la phase I du PGEH n'a pas été encore approuvée. Le plan d'activités inclut un montant de 853 978 \$US pour des activités, dont 353 978 \$US prévus pour 2019-2021.

9. Les agences d'exécution ont inclus des financements supplémentaires pour des projets en dehors de la phase I du PGEH pour deux pays (le Bahreïn et le Costa Rica), s'élevant à 659 364 \$US pour 2019-2021. Ces demandes relèvent de différentes décisions du Comité exécutif permettant à ces pays de soumettre des projets supplémentaires pendant la phase I de leur PGEH.

Phase II des PGEH

10. Le montant total du financement destiné à la phase II des PGEH pour les pays à faible volume de consommation de SAO (PFV) est de 25,66 millions \$US, dont 10,18 millions \$US pour 2019-2021 en vue de parvenir en 2025 à la réduction de 67,5 pour cent de la valeur de référence des HCFC. Les projets pour les pays FVC nécessaires pour parvenir à une réduction de 35 pour cent en 2020 représentent un montant de 267 441 \$US dont 194 342 \$US pour 2019-2021.

11. Le montant total du financement de la phase II des PGEH dans les pays ne faisant pas partie des PFV s'élève à 70,33 millions \$US, assorti d'une élimination de 758,2 tonnes PAO de HCFC, dont 14,65 millions \$US pour la période 2019-2021 avec une élimination de 273,6 tonnes PAO de HCFC. La répartition du financement par secteur est indiquée au tableau 4.

**Tableau 4 : Répartition du financement par secteur de la phase II du PGEH dans des pays ne faisant pas partie des PFV (000 \$US)**

Secteur	2019–2021	Après 2021	Total	Pourcentage du total (%)
Mousse rigide	1 092	514	1 606	2,3
Mousse rigide et entretien des équipements de réfrigération	2 635	0	2 635	3,7
Réfrigération et climatisation	853	0	853	1,2
Réfrigération - assemblage	178	467	645	0,9
Réfrigération - fabrication	1 303	30 413	31 716	45,1
Réfrigération - entretien	8 592	24 285	32 877	46,7
<b>Total général</b>	<b>14 652</b>	<b>55 679</b>	<b>70 332</b>	<b>100,0</b>

Vérification des PGEH

12. Le Secrétariat a inclus un montant de 588 600 \$US par an destiné aux rapports de vérification<sup>7</sup>, en partant de l'idée que 18 rapports seront préparés, coûtant chacun 32 700 \$US (soit 1,77 million \$US pour 2019-2021).

Activités relatives aux HFC

13. Une des conditions préalables à l'inclusion d'une activité liée aux HFC dans un plan d'activités est une déclaration d'intention ou une lettre d'appui du gouvernement concerné indiquant, s'il ne l'a pas encore fait, son intention de mettre tout en œuvre pour ratifier dans les meilleurs délais l'Amendement de Kigali, en conformité avec la décision 79/46 ((i)). Toutes ces activités ont été soumises accompagnées de la lettre exigée, à l'exception de l'Inde et de la République populaire démocratique de Corée.

14. Les activités liées aux HFC soumises dans le plan d'activités comprennent des projets de soutien, des projets de démonstration, des projets d'investissement et des projets de préparation.

15. Le montant total du financement des activités de soutien relatives aux HFC s'élève en 2019 à 940 300 \$US pour sept pays.

16. Le montant total du financement visant la démonstration de la technologie de la reconversion du sous-produit HFC-23 s'élève en 2019 à 10,18 millions \$US pour deux pays (la Chine et l'Inde).

<sup>7</sup> La décision 61/46(c) demande des rapports de vérification visant un échantillonnage de 20 pour cent des pays à faible volume de consommation dont les PGEH ont été approuvés.

17. Le niveau total de financement des activités d'investissement se rapportant aux HFC est en 2019 de 15,51 millions \$US pour cinq pays (Argentine, Brésil, Chine, Pakistan et République islamique d'Iran). Le montant total du financement destiné à la préparation de projet s'élève en 2019 à 179 800 \$US pour trois pays (Mexique, Pakistan et République populaire démocratique de Corée).

### Modifications apportées au plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2019-2021

18. Au cours de l'IACM, il a été convenu d'apporter des modifications aux plans d'activités des agences bilatérales et des agences d'exécution, sur la base de décisions pertinentes du Comité exécutif. Cependant, en examinant les plans d'activités révisés soumis après l'IACM, il a été noté que les changements indiqués au tableau 5 ci-dessous n'ont pas été pris en compte.

**Tableau 5 : Modifications supplémentaires du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2019-2021 (000 \$US)**

Modification	2019-2021	Après 2021
Valeurs des PGEH correspondant aux montants effectivement approuvés au titre des accords, notamment les tranches des PGEH qui sont dues mais qui n'ont pas été soumises à la 82 <sup>e</sup> réunion	3 659	981
Valeurs des PGEH correspondant à l'accord révisé soumis à la 82 <sup>e</sup> réunion	0	15 008
Projet additionnel en dehors de la phase I du PGEH pour le secteur des mousses basé sur un rapport coût-efficacité maximum de 7,00\$US/kg <sup>8</sup>	(14)	0
Préparation de projet (PRP) pour la phase II des PGEH conformément à la décision 71/42	(302)	(34)
Phase II des PGEH dans des pays à faible volume de consommation de SAO (PFV) jusqu'à la valeur maximale autorisée pour obtenir des réductions de 35 ou de 67,5 % de la consommation de référence de HCFC, sur la base de la décision 74/50(c) (xii)	(71)	(150)
Phase II du PGEH commençant en 2019 conformément à la décision 69/28 (e)	(16 946)	69 405
Phase III des PGEH et PRP conformément à la décision 80/34 (c) (iii) a.	(8 886)	(226 575)
Renforcement des institutions conformément à la décision 74/51 (c) ou montants retirés après 2021	3	(677)
Activités concernant la République populaire démocratique de Corée conformément à la décision 80/34 (c) (iii) b. (phase I, phase II et PRP, PRP d'investissements visant les HFC et renforcement des institutions)	(193)	(1 751)
PRP d'investissement visant les HFC	(43)	0
La démonstration de solutions technologiques pour des activités de reconversion du sous-produit HFC-23 conformément à la décision 79/47 (g) a été enlevée	(10 180)	0
Activités de soutien relatives aux HFC selon la décision 79/46 (c)	7	0

19. Le tableau 6 présente les résultats des modifications proposées au plan d'activités général pour 2019-2021. Les montants dépassent de 33,27 millions \$US le budget indicatif.

**Tableau 6 : Affectation modifiée des ressources pour le plan d'activités pour 2019-2021 (000 \$US) \***

Rubrique	2019	2020	2021	Total (2019-2021)	Total après 2021
<b>Requis pour la conformité</b>					
PGEH approuvés	116 126	122 992	96 008	335 126	187 685
PGEH - phase I	0	354	0	354	500
PGEH phase I - financement supplémentaire	0	646	0	646	0
Préparation de projet de PGEH (PRP) - phase II	1 415	396	131	1 941	34

<sup>8</sup> Tel qu'approuvé lors de l'IACM.

Rubrique	2019	2020	2021	Total (2019-2021)	Total après 2021
PGEH - phase II	1 761	17 655	5 541	24 957	69 328
Production de HCFC – phase II	23 496	23 496	23 496	70 488	211 464
PRP du PGEH – phase III	0	0	0	0	0
PGEH phase III	0	0	0	0	0
Vérification des PGEH	589	589	589	1 766	
<b>Requis pour la conformité - total partiel</b>	<b>143 386</b>	<b>166 127</b>	<b>125 765</b>	<b>435 278</b>	<b>469 012</b>
<b>Activités liées aux HFC</b>					
HFC – démonstration	0	0	0	0	0
HFC – activités de soutien	947	0	0	947	0
HFC – investissement	15 512	0	0	15 512	0
HFC – PRP d’investissement	62	0	0	62	0
<b>Activités liées aux HFC - total partiel</b>	<b>16 522</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 522</b>	<b>0</b>
<b>Activités standard</b>					
Programme d’aide à la conformité (CAP)	11 301	11 640	11 989	34 929	0
Coûts de base	5 932	5 961	5 991	17 884	0
Renforcement des institutions	10 461	10 886	10 546	31 894	0
Secrétariat, Comité exécutif, et coûts du suivi et évaluation, moins les versements de contrepartie du Canada	6 799	6 954	7 114	20 868	0
Trésorier	500	500	500	1 500	0
<b>Activités standards - total partiel</b>	<b>34 993</b>	<b>35 942</b>	<b>36 140</b>	<b>107 075</b>	<b>0</b>
<b>Total général</b>	<b>194 901</b>	<b>202 069</b>	<b>161 905</b>	<b>558 874</b>	<b>469 012</b>
Budget indicatif	174 600	171 000	180 000**	525 600	
Différence	20 301	31 069	(18 095)	33 274	
<b>Par agence</b>					
France	79	693	0	772	771
Allemagne	1 916	1 989	2 855	6 759	5 447
Italie	565	265	0	830	0
Japon	306	90	0	396	0
PNUD	39 149	54 517	30 001	123 667	30 295
PNUE	27 918	28 567	25 123	81 607	16 051
ONUDI	61 115	50 301	45 870	157 286	125 990
Banque mondiale	55 966	57 604	49 854	163 423	290 458
Vérification des PGEH	589	589	589	1 766	0
Secrétariat, Comité exécutif, et coûts du suivi et évaluation, moins les versements de contrepartie du Canada	6 799	6 954	7 114	20 868	
Trésorier	500	500	500	1 500	

\* Coûts d’appui d’agence compris le cas échéant.

\*\* en supposant un niveau de reconstitution du Fonds multilatéral identique à celui de 2018-2020.

## **Autres questions d'orientation**

### Activités du plan d'activités 2018 non approuvées lors de la 82<sup>e</sup> réunion

20. Des activités contenues dans les plans d'activités de 2018 des agences bilatérales et d'exécution mais non soumises à la 82<sup>e</sup> réunion ont été déjà incluses dans le plan d'activités de la période 2019-2021. Tout projet soumis à la 82<sup>e</sup> mais ensuite reporté sera inclus dans le plan d'activités 2019-2021.

### Phase III des PGEH

21. Conformément à la décision 80/34(c) (iii) a., le Secrétariat a retiré du plan d'activités pour 2019-2021 toutes les activités se rapportant à la phase III des PGEH, y compris les préparations de projet. Cependant, en tenant compte du fait que quelques pays sont déjà en train de mettre en œuvre la phase II des PGEH, le Secrétariat voudrait demander conseil au Comité exécutif sur la planification de l'introduction des activités reliées à la phase III des PGEH dans le futur plan d'activités.

### Dépassement du budget

22. À la suite des modifications apportées, les valeurs des activités contenues dans le plan d'activités excèdent le budget indicatif global de 33,27 millions \$US pour la période triennale 2019-2021, en supposant un budget annuel de 180 millions \$US pour 2021, c'est-à-dire avec un même niveau de reconstitution du Fonds que lors de la période 2018-2020. Les dépassements du budget indicatif sont, par an, de 20,30 millions \$US en 2019 - dont 16,2 millions \$US liés aux activités se rapportant aux HFC - et de 31,07 millions \$US en 2020.

23. La valeur du plan d'activités de 194,90 millions \$US pour 2019 inclut 19 560 120 \$US correspondant aux tranches de financement qui n'ont pas été soumises en 2018 et qui, en conséquence, sont incluses en 2019.

### Modifications supplémentaires après la 82<sup>e</sup> réunion

24. Le plan d'activités de 2019-2021 pourrait être encore modifié, en fonction des niveaux de financement des PGEH qui seront approuvés en principe lors de la 82<sup>e</sup> réunion. Le Comité exécutif pourrait envisager de modifier le plan d'activités de 2019-2021 en fonction du niveau de financement des PGEH approuvés en principe lors de la 82<sup>e</sup> réunion.

## **RECOMMANDATION**

25. Le Comité exécutif pourrait envisager de :

- (a) Prendre note du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2019-2021 contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/25 ;
- (b) Décider s'il convient de :
  - (i) modifier le plan d'activités proposé par le Secrétariat dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/25 ;
  - (ii) d'apporter des modifications supplémentaires au plan d'activités telles que proposées à la 82<sup>e</sup> réunion lors des discussions ou pendant la présentation de plans d'activités par les agences bilatérales ou d'exécution :

- a. en ajoutant au plan d'activités de 2019 les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et les activités de renforcement des institutions issus du plan d'activités de 2018 qui ont été reportées à la 82<sup>e</sup> réunion ;
  - b. en tenant compte des valeurs approuvées en principe pour de nouveaux PGEH lors de la 82<sup>e</sup> réunion ;
- (c) D'examiner quand les activités liées à la phase III des PGEH pourront être soumises ; et
- (d) D'entériner le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2019-2021, tel que modifié par le Secrétariat [et le Comité exécutif], tout en notant que le fait de l'entériner n'implique pas pour autant l'approbation des projets qui y figurent ni celle des niveaux de financement ou de tonnages.
-